



Travaux réalisés par un locataire

Par **sand33460**, le **27/11/2012 à 21:31**

Bonjour,
Je suis locataire depuis 9 ans d'un logement vétuste . Nous réalisons régulièrement des travaux d'amélioration et dernièrement nous avons remplacé des fenêtres (mon propriétaire a juste payé les fournitures).Pouvons nous prétendre à une compensation pour notre temps passé à réaliser ces travaux . D'autant plus que ce n'est pas la première fois que cela se produit .
Merci pour vos réponses
Cordialement
Sandra

Par **cocotte1003**, le **28/11/2012 à 00:38**

Bonjour, si vous souhaitez etre dédommagé, il faut vous mettre d'accord avec le bailleur par écrit avant les travaux,cordialement

Par **sand33460**, le **28/11/2012 à 01:21**

merci pour votre réponse